

GROUPE **vyv**

N° INSEE : 2 73 12 13 005 039
Numéro MGEN : 0103714230
Référence : 013 - 0000AD1000
Dossier suivi par :
Lydie SANZ
☎ 3676
(coût d'appel local depuis un poste fixe)

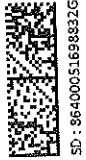
Numéro de la simulation : 0036068235
Praticien : 134752492 - NAIT RAISS JAMILA

MARSEILLE, le 9 septembre 2024

267816 001711 000635 01/01 01/02 AD1000
MGEN 65 AVENUE JULES CANTINI
13411 MARSEILLE CEDEX 20

LA POSTE

MME OLIVARI-MARTON CELINE
56 BD DE LA VALBARELLE
13011 MARSEILLE 11



SD : 96400051698932G

Objet : Réponse à votre devis dentaire

04 91 79 85 82

Chère Adhrente,

Suite à la réception de votre devis dentaire établi le 06/09/2024, vous trouverez ci-après une simulation des différents remboursements de la Sécurité sociale et complémentaires MGEN Référence, ainsi que le montant restant à votre charge.

Nous vous informons que les actes relevant du panier « Reste à charge 0 » de vos traitements prothétiques ne figurent pas sur cette simulation de remboursement, ceux-ci étant pris intégralement en charge par votre mutuelle après intervention du régime obligatoire. Les soins d'orthodontie, de parodontologie et d'implantologie ne sont pas concernés par le panier « Reste à charge 0 ».

Montant total du devis	1710,00 €
Montant du remboursement de la Sécurité sociale (*)	275,70 €
Montant du remboursement complémentaire MGEN	1009,30 €
Montant restant à votre charge	425,00 €

(*) Montant indiqué à titre indicatif remboursé par le Régime général d'Assurance maladie obligatoire.

En cas d'application du tiers payant par votre praticien, et sous réserve de vérification de vos droits par celui-ci (carte vitale et/ou carte d'adhérent), MGEN lui garantit le versement des montants indiqués ci-dessus.

Vous trouverez au verso, le détail des remboursements.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons, chère Adhrente, nos meilleures salutations.

Le responsable du centre de services

A compter de la date d'édition de ce document, les montants indiqués sont valables pour une durée de trois mois sous réserve :
- du maintien du montant de remboursement de la Sécurité sociale indiqués ci-dessus
- que le bénéficiaire conserve à la date des soins les mêmes droits au remboursement que ceux existant à la date d'édition de ce document
- que le bénéficiaire, le cas échéant, n'ait pas atteint, à la date des soins la limite de prise en charge prévue par le règlement mutualiste.

MGEN, immatriculée sous le numéro SIREN 775 695 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Site 3, square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15.
MGEN traite vos données pour la gestion de votre dossier. Pour exercer vos droits sur vos données ou contacter le DPO, vous pouvez envoyer un courrier postal à : MGEN - Centre de services de La Verrière - Protection des Données - CS 10601 La Verrière - 6 bis avenue Joseph Rollo 78321 Le Mesnil Saint Denis Cedex ou vous rendre sur le site : mgen.fr/mes-donnees. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter votre Règlement Mutualiste, votre Notice d'Information et la Politique de Confidentialité disponible sur mgen.fr.

VOS REMBOURSEMENTS DETAILLES

Soins bénéficiant des garanties statutaires

Libellé	Quantité	Numéro de dent	Montant des honoraires	Montant du remboursement Sécurité sociale (*)	Montant du remboursement complémentaire MGEN (*)	Montant de votre reste à charge
Bridge 1 pilier esthétique + inter métal + 1 pilier métal	1	36 35 37	1170,00 €	167,70 €	671,30 €	331,00 €
Inlay core	1	35	175,00 €	54,00 €	99,00 €	22,00 €
Inlay core	1	37	175,00 €	54,00 €	99,00 €	22,00 €
Pose d'un bridge transitoire	1	35 36 37	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Désobturation endodontique prémolaire sauf 1 ere pm maxillaire	1	35	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
Ablation prothèse scellée unitaire	1	37	40,00 €	0,00 €	40,00 €	0,00 €

(*) Montant indiqué à titre indicatif remboursé par le Régime général d'Assurance maladie obligatoire.

(2) Conformément au Règlement mutualiste, la participation de la mutuelle est limitée* concernant les forfaits suivants :

- Implants et couronnes sur implants
- Prothèse transitoire, définitive, amovible et réparation non prise en charge en sécurité sociale
- Parodontologie
- Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (dans la limite de 4 semestres)

Le remboursement annoncé sur cette simulation tient compte de vos consommations passées.

Afin de vous donner une vision d'ensemble sur chaque devis envoyé et également vous aider dans votre choix, le forfait attribué sur ce devis est conforme à votre solde actuel. Le remboursement s'effectuera, quant à lui, selon le montant disponible le jour du paiement.

*limitation selon la formule souscrite et limitation annuelle ou bisannuelle.

Orthodontie enfant :

Le remboursement de la Sécurité sociale est soumis aux conditions suivantes :

- Traitement commencé dans les 6 mois suivant la date d'accord de la prise en charge
- Traitement débuté avant le 16ème anniversaire

La prise en charge en Sécurité sociale est limitée à 6 semestres.